

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SESSIONS DES 10 ET 11 AVRIL 2017 A 19H00 A HORNOY-LE-BOURG

Le Conseil Communautaire du Sud-Ouest Amiénois s'est réuni en sessions les 10 et 11 Avril 2017 à 18h30 à la Maison des Jeunes d'Hornoy-le-Bourg, sous la Présidence d'Alain DESFOSSÉS.

Session du 10 Avril 2017 :

Délégués titulaires : BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, DALLERY Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, DE CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, BOULENGER Annie, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, DE PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, DE MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lydiane, CHELLE-POIRE Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOURT Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, ESCARD Marie-Elisabeth, DE BEAUFORT Jean, DE WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, WATTEZ Aubert, TURLLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, LECLERE Jean-Claude, PERONNE Michèle, MATHON Christine, NORMAND Lionel, DELAIRE Rose-France, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, DEWAELE Marc, DE L'EPINE Baudouin, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, DESMAREST Gérard, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, MORAIN Bernard, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, DANCOURT Davide, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRUVOT Francis (suppléant de **VAN DYCKE** Roseline), LECUYER Jean-Claude (suppléant de **BIGNON** Jean-Paul), CURIE Hubert (suppléant de **CELISSE** Gérard), MALIVOIR Etienne (suppléant de **BOUDERNEL** Gilles), DELVA Christian (suppléant de **LOUART** Usée), BAILLET Arnaud (suppléant de **VAQUER** Florence), DELARCHE Jean-Pierre (suppléant de **GLORIEUX** Gérard), PERTRISSARD Lucette (suppléante de **DOINEL** Michel), CAROLUS Sylvie (suppléante de **VILTART** Vincent), FRANCHOIS Serge (suppléant de **CALIPPE** Sylviane), MAREST Laurent (suppléant de **HESSE** Hervé).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : NOBLESSE Albert (pouvoir à **LENEL** Marcel), THIVERNY François (pouvoir à **DESBIENDRAS** Alain), AVET Hubert (pouvoir **ROBITAILLE** Pierre), COSETTE Jean-Paul (pouvoir à **TURLLOT** Jean-Marie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à **AUZOU** Emmanuel), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à **LEDAIN** Rose-Marie), D'HAILLECOURT Bernard (pouvoir à **DELAIRE** Rose-France).

Étaient absents ou excusés : VAUDET Déborah, SOUMILLON Gilles, CORNIQUET Jean-François, DUTITRE Philippe, DUMEIGE Yannick, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, LACHEREZ Guy, BEAUCOURT Roger, GUILBERT Joël, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, GOETHALS Eddy, MORARD Jérémie, NOPPE Robert, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, JANDOS Rodolphe, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, FAUQUEMBERGUE Martine, GANDON Jean-Claude, LEROY Loïc, MARSEILLE Frédéric, PORTOIS Nicolas, MARIAGE Bruno et ROSAN Yves.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 20 mars 2017.

2. Finances/Budgets annexes

- 2.1. *Budget MOBILITE : compte administratif 2016*
- 2.2. *Budget MOBILITE : compte de gestion du Receveur*
- 2.3. *Budget MOBILITE : affectation du résultat*
- 2.4. *Tarif des transports scolaire en réutilisation*
- 2.5. *Budget MOBILITE : budget primitif 2017*

- 2.6. *Budget SPANC : compte administratif 2016*
- 2.7. *Budget SPANC : compte de gestion du Receveur*
- 2.8. *Budget SPANC : affectation du résultat*
- 2.9. *Budget SPANC : budget primitif 2017*

- 2.10. *Budget REOM : compte administratif 2016*
- 2.11. *Budget REOM : compte de gestion du Receveur*
- 2.12. *Budget REOM : affectation du résultat*
- 2.13. *Budget REOM : budget primitif 2017*

- 2.14. *Budget LOGEMENT: compte administratif 2016*
- 2.15. *Budget LOGEMENT: compte de gestion du Receveur*
- 2.16. *Budget LOGEMENT: affectation du résultat*
- 2.17. *Budget LOGEMENT: budget primitif 2017*

- 2.18. *Budget SERVICES TECHNIQUES: compte administratif 2016*
- 2.19. *Budget SERVICES TECHNIQUES: compte de gestion du Receveur*
- 2.20. *Budget SERVICES TECHNIQUES: affectation du résultat*
- 2.21. *Budget SERVICES TECHNIQUES : budget primitif 2017*

- 2.22. *Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : Compte administratif 2016*
- 2.23. *Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte de gestion du Receveur*
- 2.24. *Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat*
- 2.25. *Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : budget primitif 2017*

- 2.26. *Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte administratif 2016*
- 2.27. *Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte de gestion du Receveur*
- 2.28. *Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : affectation du résultat*
- 2.29. *Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : budget primitif 2017*

- 2.30. *Budget MARPA : compte administratif 2016*
- 2.31. *Budget MARPA : compte de gestion du Receveur*
- 2.32. *Budget MARPA : affectation du résultat*
- 2.33. *Budget MARPA : budget primitif 2017*

- 2.34. *Budget ZAC CROIXRAULT : compte administratif 2016*
- 2.35. *Budget ZAC CROIXRAULT : compte de gestion du Receveur*
- 2.36. *Budget ZAC CROIXRAULT : affectation du résultat*
- 2.37. *Budget ZAC CROIXRAULT : budget primitif 2017*
- 2.38. *ZAC de Croixrault*
 - 2.38.1. *Convention d'occupation du domaine public avec la SANEF pour le fonçage sous l'autoroute.*
 - 2.38.2. *Avenant à la convention signée entre la SANEF et la commune de Croixrault pour que la participation financière de la SANEF soit directement versée à la CC2SO.*

- 2.39. *Budget ZAC BOSQUEL : budget primitif 2017*

- 2.40. *Budget ZAC OISEMONT : compte administratif 2016*
- 2.41. *Budget ZAC OISEMONT : compte de gestion du Receveur*

- 2.42. Budget ZAC OISEMONT : affectation du résultat
- 2.43. Budget ZAC OISEMONT : budget primitif 2017
- 2.44. ZAC OISEMONT
 - 2.44.1. Règlement de zone

- 3. Election des représentants au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines.
- 4. Election des délégués au SISCO d'Airaines.
- 5. Election des délégués au SISCO du Bosquel.
- 6. Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et à l'ADUGA.
- 7. Ressources Humaines
 - 7.1. Modification du tableau indicatif des emplois
- 8. Mise en place d'un CHSCT commun
- 9. PLUi
 - 9.1. Conférence des Maires
- 10. Défibrillateurs : demandes de remboursement aux communes

Le Conseil Communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni en session le lundi 10 avril 2017 à 19 h 00 en la Maison des Jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence monsieur DESFOSSES Alain.

Monsieur le Président remercie la commune d'Hornoy-le-Bourg pour son accueil. Il rappelle que la séance est enregistrée.

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Monsieur CALIPPE Alain, commune de FRESNEVILLE, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Monsieur CALIPPE Alain comme secrétaire de séance.

Étant donné que les éléments budgétaires ont été envoyés tardivement aux membres du Conseil communautaire, le Président propose de ne délibérer lors de la présente séance que sur les comptes administratifs, les comptes de gestion et l'affectation du résultat. Une réunion du Conseil communautaire sera organisée dans 15 jours à 3 semaines afin de voter les budgets primitifs de la CC2SO.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette organisation à main levée.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la proposition.

Le Président invite l'assemblée à procéder à un test des boîtiers de vote électronique. Il précise qu'en réunion du bureau il a été proposé que le temps pour voter soit ramené à 20 secondes au lieu de 30.

1. Approbation du compte rendu du 20 mars 2017

Le Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte rendu du Conseil du 20 mars 2017. Contrairement à ce qui est écrit en page 14 du document, Madame MICHAUX Colette est maire de la commune de Liomer et non de celle d'Airaines.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 118 voix POUR, approuve le compte rendu du Conseil communautaire de la CC2SO du 20 mars 2017.

Le Président informe l'Assemblée que chaque vice-président va présenter les chiffres relevant de sa compétence, il reviendra ensuite sur le budget général. Jannick LEFEUVRE est invité à présider la séance pour les votes de certains compte-administratifs lorsqu'il ne sera pas possible à Isabelle de WAZIERS de l'effectuer.

2. Finances/Budgets annexes

Marc DEWAELE, vice-président en charge du « Bien Vieillir », présente les éléments du budget « Mobilité ».

2.1. Budget MOBILITE : compte administratif 2016

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Isabelle de WAZIERS, vice-présidente de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 111 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (LESUR Alain, de BEAUFORT Jean et MARGRY Jean-Pierre) et 5 non-participations au vote, adopte le compte administratif 2016 arrêté comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation	2 450 213,02 €
▪ Recettes d'exploitation	2 272 845,20 €
▪ Excédent antérieur reporté	0,00 €
▪ Dépenses d'investissement	1 112 865,16 €
▪ Recettes d'investissement	1 332 746,49 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement...	- 202 812,22 €

2.2. Budget MOBILITE : compte de gestion du Receveur

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, explique que selon une directive de la Préfecture le compte de gestion devrait être voté avant le compte administratif.

Le Président indique que pour des raisons techniques il n'est pas possible de procéder ainsi. Il propose d'appliquer cette directive l'an prochain.

Aucun membre du Conseil communautaire n'émet d'objection à cette proposition.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 113 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, LESUR Alain, DUBOIS Jean, PERTRISSARD Lucette et de BEAUFORT Jean) et 2 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2016.

2.3. Budget MOBILITE : affectation du résultat

Le Président présente l'affectation du résultat.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil communautaire par 115 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, LESUR Alain, DUBOIS Jean, PERTRISSARD Lucette et de BEAUFORT Jean), décide de reporter la somme de 91 298,61 € en section de fonctionnement au R002 et de reporter la somme de 17 069,11 € en section d'investissement au R001 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	268 666,43	-177 367,82	91 298,61	0		91 298,61
Section d'investissement	-202 812,22	219 881,33	17 069,11	0	-112 414,46	-95 345,35

2.4. Tarif des transports scolaires en réutilisation

Marc DEWAELE, vice-président en charge de la mobilité, présente le tarif des transports scolaires en réutilisation. Il précise que la réutilisation commence au moment où le bus a effectué son transport scolaire ; par conséquent, les tarifs peuvent être différents pour une même destination.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 110 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (TEN Alexis, SINOQUET Céline, COCQ Philippe, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard), et 2 non-participations au vote, fixe la tarification des transports scolaire en réutilisation.

Dominique MAGNIER, vice-président en charge du SPANC, présente les éléments du budget « SPANC ».

2.5. Budget SPANC : compte administratif de la CCSOA 2016

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, signale deux erreurs mineures de saisie des chiffres.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que face à l'impossibilité de saisir ces tableaux de façon informatique, le service « comptabilité » de la Communauté de communes a été contraint de saisir manuellement l'ensemble des données, ce qui peut expliquer des erreurs mineures.

Sylvie DUCROCQ, commune de Framicourt, demande si la participation de 8 000 euros du syndicat d'eau ne fait pas double-emploi.

Le Président explique que face à des soucis de qualité de l'eau rencontrés par la CCSOA au niveau de deux captages labellisés « Grenelle de l'environnement », l'Agence de l'eau avait conseillé de recruter un animateur eau potable afin d'améliorer cette ressource. Cette personne rémunérée sur le budget SPANC pourrait travailler prochainement sur l'ensemble du territoire. Cette dépense est subventionnée à 75 % par les agences de l'eau, à 15 % par la Communauté de communes et à 10 % par les syndicats d'eau. Il rappelle que la loi NOTRe impose aux communautés de communes de prendre la compétence eau potable et assainissement non collectif pour 2020.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, soulève la question du paiement de la taxe par les syndicats d'eau, alors que sa commune est rattachée à Amiens-Métropole et qu'elle est dénuée de captage.

Le Président répond que la Communauté de Communes saura faire preuve de souplesse si des petites sommes ne lui sont pas versées.

Thierry HEBERT, commune d'Aveslèges et vice-président, explique que le syndicat d'eau du Liger paye 4 800 euros par an pour l'animation eau potable, pour 56 communes.

En l'absence de remarques supplémentaires, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 115 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (BAILLET Arnaud et LECUYER Jean-Claude), adopte le compte administratif de la CCSOA / SPANC pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation.....	505 020,28 €
▪ Recettes d'exploitation	250 880,38 €
▪ Excédent d'exploitation reporté	105 470,53 €
▪ Dépenses d'investissement	11 420,50 €
▪ Recettes d'investissement	7 965,99 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement...	41 647,53 €

2.6. Budget SPANC : compte administratif du Contynois 2016

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefevre, vice-président de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 103 voix POUR, 1 voix CONTRE (BAILLET Arnaud), 11 ABSTENTIONS (LENEL Marcel, NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, FORMET Thierry, LECUYER Jean-Claude, LESUR Alain, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, LEFEVRE Jacques, BOSREDON Philippe et de BEAUFORT Jean) et 2 non-participations au vote, adopte le compte administratif du Contynois / SPANC pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation.....	94 438,11 €
▪ Recettes d'exploitation	100 124,00 €
▪ Excédent d'exploitation reporté	16 520,07 €
▪ Dépenses d'investissement	43 951,20 €
▪ Recettes d'investissement	6 528,11 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	24 524,75 €

2.7. Budget SPANC : compte administratif de la CCRO 2016

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefevre, vice-président de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 115 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (FORMET Thierry et BAILLEUL Dominique), adopte le compte administratif de la CCRO / SPANC pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation.....	41 097,25 €
▪ Recettes d'exploitation	49 410,61 €
▪ Excédent d'exploitation reporté	24 594,74 €
▪ Dépenses d'investissement	205 416,52 €
▪ Recettes d'investissement	124 547,57 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	32 286,69 €

2.8. Budget SPANC : compte de gestion du Receveur de la CCSOA.

N'ayant aucune remarque, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 109 voix POUR, 1 voix CONTRE (BAILLET Arnaud), 1 ABSTENTION (LECUYER Jean-Claude) et 9 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur de la CCSOA / budget SPANC pour l'année 2016.

2.9. Budget SPANC : compte de gestion du Receveur du Contynois

N'ayant aucune remarque, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes du Contynois et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil

communautaire par 114 voix POUR, 1 voix CONTRE (BAILLET Arnaud), 5 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, LESUR Alain, TEN Alexis, DOINEL Richard, LEFEUVRE Jannick), adopte le compte de gestion du Receveur du Contynois / budget SPANC pour l'année 2016.

2.10. Budget SPANC : compte de gestion du Receveur de la CCRO.

N'ayant aucune remarque, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes de la Région de Oisemont et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 116 voix POUR, 1 ABSTENTION (TEN Alexis), et 3 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur de la CCRO / budget SPANC pour l'année 2016.

2.11. Budget SPANC : affectation du résultat de la CCSOA

N'ayant aucune remarque, le Président propose de passer au vote.

Après avoir examiné le compte-administratif, le Conseil communautaire par 113 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, DUBOIS Jean, PERTRISSARD Lucette et LEDAIN Rose-Marie) et 3 non participations au vote, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	105 470,53	-254 139,90	-148 669,37			-148 669,37
Section d'investissement	41 647,53	-3 454,51	38 193,02			38 193,02

2.12. Budget SPANC : affectation du résultat du Contynois

N'ayant aucune remarque, le Président propose de passer au vote.

Après avoir examiné le compte-administratif, le Conseil communautaire par 113 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, LECUYER Jean-Claude, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DEMAREST Vincent et LEDAIN Rose-Marie) et 1 non-participation au vote, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	16 520,07	5 685,89	22 205,96			22 205,96
Section d'investissement	24 524,75	-37 423,09	-12 898,34			-12 898,34

2.13. Budget SPANC : affectation du résultat de la CCRO

N'ayant aucune remarque, le Président propose de passer au vote.

Après avoir examiné le compte-administratif, le Conseil communautaire par 116 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, DUBOIS Jean, TEN Alexis) et 1 non-participation au vote, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	24 594,74	8 313,36	32 908,10			32 908,10
Section d'investissement	32 286,69	-80 868,95	-48 582,26		-50 000,00	- 98 582,26

2.14. Budget SPANC : affectation du résultat cumulé.

N'ayant aucune remarque, le Président propose de passer au vote.

Après avoir examiné les compte-administratifs, le Conseil communautaire par 117 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (DUBOIS Jean et PERTRISSARD Lucette) et 1 non-participation au vote, décide de reporter le déficit global de clôture de 93 555,31 € en D002 pour la section de fonctionnement et le déficit pour la section d'investissement de 23 287,58 € en D001 du BP 2017 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	146 585,34	-240 140,65	-93 555,31			- 93 555,31
Section d'investissement	98 458,97	-121 746,55	-23 287,58		-50 000,00	-73 287,58

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, présente les éléments du budget « REOM ».

2.15. Budget REOM : compte administratif 2016 de la CCSOA

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, signale une erreur au niveau de l'excédent reporté.

En l'absence de remarques supplémentaires, le Président cède la présidence à Isabelle de WAZIERS, vice-présidente de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 111 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (BAILLET Arnaud et LECUYER Jean-Claude) et 5 non-participations au vote, adopte le compte administratif de la CCSOA / REOM pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	2 105 811,24 €	
▪ Recettes de fonctionnement	2 128 640,34	€
▪ Excédent de fonctionnement reporté	17 569,75 €	
▪ Dépenses d'investissement	0,00 €	
▪ Recettes d'investissement	0,00 €	
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	5 734,82 €	

2.16. Budget REOM : compte administratif 2016 du Contynois

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, elle propose de passer au vote.

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Isabelle de WAZIERS, vice-présidente de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 112 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, LECLERE Jean-Claude, LESUR Alain, TEN Alexis et BAILLET Arnaud) et 1 non-participation au vote, adopte le compte administratif du Contynois / REOM pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	893 752,54 €
▪ Recettes de fonctionnement	893 438,72 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	7 592,83 €
▪ Dépenses d'investissement	0,00 €
▪ Recettes d'investissement	100,00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	300,00 €

2.17. Budget REOM : compte de gestion du Receveur de la CCSOA

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Isabelle de WAZIERS, vice-présidente de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 114 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, BAILLET Arnaud et PERTRISSARD Lucette) et 3 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur de la CCSOA / Budget REOM pour l'année 2016.

2.18. Budget REOM : compte de gestion du Receveur du Contynois

N'ayant aucune remarque, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes du Contynois et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 112 voix POUR, 1 voix CONTRE (LESUR Alain), 3 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, TEN Alexis et BAILLET Arnaud) et 4 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur du Contynois / Budget REOM pour l'année 2016.

2.19. Budget REOM : affectation du résultat de la CCSOA

N'ayant aucune remarque, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 112 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, BAILLET Arnaud, PERTRISSARD Lucette et LEDAIN Rose-Marie) et 4 non-participations au vote, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	17 569,75	22 829,10	40 398,85			40 398,85
Section d'investissement	5 734,82	0	5 734,82			5 734,82

2.20. Budget REOM : affectation du résultat du Contynois

N'ayant aucune remarque, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 110 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, BAILLEUL Dominique, TEN Alexis et BAILLET Arnaud) et 6 non participations au vote, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	7 592,83	-313,82	7 279,01			7 279,01
Section d'investissement	300,00	100,00	400,00			400,00

2.21. Budget REOM : affectation du résultat cumulée

N'ayant aucune remarque, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 113 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, LECUYER Jean-Claude, LESUR Alain et BAILLET Arnaud) et 3 non participations au vote, décide de reporter l'excédent global de fonctionnement de 47 677,86 € au R002 et l'excédent d'investissement pour 6 134,82 € en R001 du BP 2017 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	25 162,58	22 515,28	47 677,86			47 677,86
Section d'investissement	6 034,82	100,00	6 134,82			6 134,82

Sylvain MANACH, vice-président en charge de l'habitat, présente les éléments du budget « LOGEMENT »

2.22. Budget LOGEMENT : compte administratif 2016 du Contynois

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt et vice-président, demande de supprimer la mention de la somme de 16 520 euros.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande en quoi consiste cette compétence.

Sylvain MANACH répond que cela concerne 5 logements situés sur l'ex Communauté de Communes de Oisemont appartenant désormais à la Communauté de communes et récemment rénovés.

Le Président indique que la CC2SO dispose de 2 logements supplémentaires situés à l'école de Poix-de-Picardie.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 105 voix POUR, 10 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, LECUYER Jean-Claude, LESUR Alain, DUBOIS Jean, TEN Alexis, BAILLET Arnaud, DOINEL Richard, de BEAUFORT Jean, MICHAUX Colette et LECLERE Jean-Claude) et 3 non-participations au vote, adopte le compte administratif du Contynois / LOGEMENTS AIDES pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	0,00 €
▪ Recettes de fonctionnement	0,00 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
▪ Dépenses d'investissement	0,00 €
▪ Recettes d'investissement	78,55 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	- 851,44 €

2.23. Budget LOGEMENT : compte administratif 2016 de la CCRO

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 107 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, FORMET Thierry, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, TEN Alexis, DOINEL Richard et LECLERE Jean-Claude) et 4 non-participations au vote, adopte le compte administratif de la CCRO / LOGEMENTS SOCIAUX pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	13 249,76 €
▪ Recettes de fonctionnement	23 445,91 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	45 189,86 €
▪ Dépenses d'investissement	14 458,68 €
▪ Recettes d'investissement	10 626,21 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	3 972,78 €

2.24. Budget LOGEMENT: compte de gestion du Receveur du Contynois

En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes du Contynois et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 108 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, LESUR Alain, TEN Alexis, BAILLET Arnaud, DOINEL Richard, MICHAUX Colette, LECLERE Jean-Claude) et 5 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur du Contynois / Budget Logements Aidés pour l'année 2016.

2.25. Budget LOGEMENT: compte de gestion du Receveur de la CCRO

En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes de la Région et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 108 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (MOYENS Jean-Pierre, FURGEROT Christian, TEN Alexis, GAMBIER Mariel, DOINEL Richard et LECLERE Jean-Claude) et 6 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur de la CCRO / Budget Logements Sociaux pour l'année 2016.

2.26. Budget LOGEMENT: affectation du résultat du Contynois

En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 107 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, LECUYER Jean-Claude, DUBOIS Jean, TEN Alexis, BAILLET Arnaud, DOINEL Richard et LECLERE Jean-Claude) et 6 non-participations au vote, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	0	0	0			0
Section d'investissement	-851,44	78,55	-772,89			-772,89

2.27. Budget LOGEMENT : affectation du résultat de la CCRO

En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 109 voix POUR, 1 voix CONTRE (LESUR Alain), 5 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, TEN Alexis, GAMBIER Mariel, DOINEL Richard et LECLERE Jean-Claude) et 5 non-participations au vote, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	45 189,86	10 196,15	55 386,01			55 386,01
Section d'investissement	3 972,78	-3 832,47	140,31			140,31

2.28. Budget LOGEMENT: affectation du résultat cumulé

En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 114 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LESUR Alain, BAILLET Arnaud et DOINEL Richard) et 2 non-participations au vote, décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 54 753,43 € en R002 et d'affecter au 1068 la somme de 632,58 € pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement.

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	45 189,86	10 196,15	55 386,01			54 753,43
Section d'investissement	3 121,34	- 3 753,92	- 632,58	632,58		0,00

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, présente les éléments du budget « SERVICES TECHNIQUE ».

2.29. Budget SERVICE TECHNIQUE : compte administratif 2016

N'ayant aucune remarque, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 98 voix POUR, 4 voix CONTRE (GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, de BEAUFORT Jean et BAUDEN Philippe), 14 ABSTENTIONS (NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, FORMET Thierry, LENEL Marcel, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, CURIE Hubert, FURGEROT Christian, TEN Alexis, VASSEUR Dany, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, LECLERCQ Geneviève, LABESSE Jean-Marc et BOSREDON Philippe) et 3 non-participations au vote, adopte le compte administratif de la CCRO / Service Technique pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	289 547,81 €
▪ Recettes de fonctionnement	441 782,03 €
▪ Déficit de fonctionnement reporté	-137 586,81 €
▪ Dépenses d'investissement	1 060,00 €
▪ Recettes d'investissement	4 704,23 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	-18 264,75 €

2.30. Budget SERVICE TECHNIQUE : compte de gestion du Receveur

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes de la Région et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 110 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (QUEVAUVILLERS Louis, CURIE Hubert, FURGEROT Christian, TEN Alexis, GAMBIER Mariel, VASSEUR Dany et DOINEL Richard) et 3 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur de la CCRO / Budget Services Techniques pour l'année 2016.

2.31. Budget SERVICE TECHNIQUE : affectation du résultat

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 102 voix POUR, 3 voix CONTRE (FACQUET Agnès, de BEAUFORT Jean et BAUDEN Jean-Philippe) 5 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, FURGEROT Christian, GAMBIER Mariel, VASSEUR Dany et DOINEL Richard) et 10 non participations au vote, décide d'affecter la somme de 14 620,52 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde de 26.89 € en section de fonctionnement au R002 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-137 586,81	152 234,22	14 647,41			26,89
Section d'investissement	-18 264,75	3 644,23	-14 620,52	14 620,52		0,00

Mathilde MORARD, responsable du service « comptabilité » présente les éléments du budget « Entretien de communes ».

2.32. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : Compte administratif 2016

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, propose de fusionner le service technique et le service entretien de communes.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, répond que ces budgets seront effectivement cumulés l'année prochaine.

En l'absence de nouvelles, remarques, le Président cède la présidence à Isabelle de WAZIERS, vice-présidente de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 108 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, LECUYER Jean-Claude, GAMBIER Mariel, BAILLET Arnaud et COCQ Philippe) et 6 non-participations au vote, adopte le compte administratif de la CCSOA / Entretien de Communes pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	155 696,31 €
▪ Recettes de fonctionnement	166 116,45 €
▪ Déficit de fonctionnement reporté	-474,69 €
▪ Dépenses d'investissement	0,00 €
▪ Recettes d'investissement	0,00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	497,70 €

2.33. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte de gestion du Receveur

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 110 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, BAILLET Arnaud) et 8 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur de la CCSOA / Budget Entretien de Communes pour l'année 2016.

2.34. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 110 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, BAILLET Arnaud) et 8 non-participations au vote, décide de reporter l'excédent global de fonctionnement de 9 945,45 € en R002 et l'excédent d'investissement pour 497,70 € en R001 du BP 2017 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-474,69	10 420,14	9 945,45			9 945,45
Section d'investissement	497,70	0	497,70			497,70

Mathilde MORARD, responsable du service « comptabilité » présente les éléments du budget « Secrétariat de Mairie ».

2.35. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte administratif 2016

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, demande pourquoi ne pas combler le déficit de 368 euros en section d'investissements par l'excédent de fonctionnement.

Serge ZACHAREWICZ, Directeur Général des Services, répond que le but consiste à utiliser les recettes issues de l'amortissement pour absorber le besoin de financement de la section d'investissement résiduel.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande pourquoi les charges de personnel passent de 77 000 euros à 110 000 euros de 2016 à 2017.

Mathilde MORARD répond qu'une embauche de secrétaire de mairie est intervenue en novembre 2016, donc la charge afférente a impacté le budget 2016 à hauteur de 2 douzièmes et impacte le budget 2017 à hauteur de 12 douzièmes.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président cède la présidence à Isabelle de WAZIERS, vice-présidente de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 109 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès et BAILLET Arnaud) et 6 non-participations au vote, adopte le compte administratif de la CCSOA / Secrétariat de Mairie pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	75 186,86 €
▪ Recettes de fonctionnement	82 635,18 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	8 756,26 €
▪ Dépenses d'investissement	618,00 €
▪ Recettes d'investissement	0,00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	250,00 €

2.36. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte de gestion du Receveur

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 112 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, GAMBIER Mariel et BAILLET Arnaud) et 5 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur de la CCSOA / Budget Secrétariat de Mairie pour l'année 2016.

2.37. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : affectation du résultat

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 111 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, CHOPIN Jean-Pierre, GAMBIER Mariel et BAILLET Arnaud) et 5 non participations au vote, décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 16 204,58 € en R002 et le déficit d'investissement pour 368,00 € en D001 du BP 2017 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	8 756,26	7 448,32	16 204,58			16 204,58
Section d'investissement	250,00	-618,00	-368,00			-368,00

Marc DEWAELE, vice-président en charge du « Bien Vieillir », présente les éléments du budget « MARPA ».

2.38. Budget MARPA : compte administratif 2016

En l'absence de questions ou remarques, le Président cède la présidence à Isabelle de WAZIERS, vice-présidente de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 107 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, VASSEUR Dany, BAILLET Arnaud, MARGRY Jean-Pierre, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel et D'HAILLECOURT Bernard) et 3 non-participations au vote, Adopte le compte administratif de la CCSOA / MARPA pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	206 328,51 €
▪ Recettes de fonctionnement	259 104,34 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
▪ Dépenses d'investissement	4 563,10 €
▪ Recettes d'investissement	0,00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	0,00 €

2.39. Budget MARPA : compte de gestion du Receveur

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 108 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, VASSEUR Dany, BAILLET Arnaud, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel) et 6 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur de la CCSOA / Budget MARPA pour l'année 2016.

2.40. Budget MARPA : affectation du résultat

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 105 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (VASSEUR Dany, BAILLET Arnaud, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel et D'HAILLECOURT Bernard) et 8 non-participations au vote, décide d'affecter la somme de 4 516,82 € au compte 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde de 51 619,05 € au R002 sur la section de fonctionnement comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	3 360,04	52 775,83	56 135,87			51 619,05
Section d'investissement	46,28	-4 563,10	-4 516,82	4 516,82	-53 936,90	- 53 936,90

Le Président présente les éléments du budget « ZAC de Croixrault ».

2.41. Budget ZAC CROIXRAULT : compte administratif 2016

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg demande si les ventes potentielles d'un montant de 368 000 euros sont fermes.

S'agissant de développement économique, le Président préfère ne pas communiquer sur cette question, afin de conserver la confidentialité des projets.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, demande si les 30 100 euros de charges financières du budget primitif 2016 constituent la première annuité des 800 000 euros.

Le Président répond par l'affirmative.

En l'absence de remarques, le Président cède la présidence à Isabelle de WAZIERS, vice-présidente de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 99 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (DUBOIS Jean, BAILLET Arnaud, COCQ Philippe, DELAIRE Rose-France, D'HAILLECOURT Bernard et DELHOMELLE Béatrice) et 12 non-participations au vote, adopte le compte administratif de la CCSOA / ZAC Croixrault pour l'année 2016 comme suit :

▪	Dépenses de fonctionnement	427 636,12 €
▪	Recettes de fonctionnement	120 665,90 €
▪	Déficit de fonctionnement reporté	- 1 060 754,09 €
▪	Dépenses d'investissement	0,00 €
▪	Recettes d'investissement	800 000,00 €
▪	Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	1 608 000,00 €

2.42. Budget ZAC CROIXRAULT : compte de gestion du Receveur

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 106 voix POUR, 1 voix CONTRE (LOMBAREY Michèle), 4 ABSTENTIONS (BAILLET Arnaud, COCQ Philippe, LECLERCQ Geneviève et DELHOMELLE Béatrice) et 7 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur de la CCSOA / Budget ZAC Croixrault pour l'année 2016.

2.43. Budget ZAC CROIXRAULT : affectation du résultat

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 104 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (DUBOIS Jean, BAILLET, COCQ Philippe, DELAIRE Rose-France, LEDAIN Rose-Marie, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard et DELHOMELLE Béatrice) et 6 non-participations au vote, décide de reporter le déficit de fonctionnement de 1 367 724,31 € en D002 et l'excédent d'investissement pour 2 408 000 € en R001 du BP 2017 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-1 060 754,09	-306 970,22	-1 367 724,31			-1 367 724,31
Section d'investissement	1 608 000,00	800 000,00	2 408 000,00			2 408 000,00

2.44. ZAC de Croixrault

2.44.1. Convention d'occupation du domaine public avec la SANEF pour le fonçage sous autoroute.

Le Président précise que le fonçage sous l'autoroute reste nécessaire en raison de l'équipement aquatique.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 111 voix POUR, 1 ABSTENTION (BAILLET Arnaud) et 5 non-participations au vote, autorise le Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec la SANEF pour le passage d'une canalisation d'eau potable sous l'autoroute afin de permettre le bouclage des réseaux d'eau potable entre la commune de CROIXRAULT et le Syndicat d'Eau du Liger.

2.44.2. Avenant à la convention signée entre la SANEF et la commune de Croixrault.

Le Président explique que l'avenant à la convention signée entre la SANEF et la commune de Croixrault vise à ce que la participation financière de la SANEF soit directement versée à la CC2SO.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 109 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (TEN Alexis et BAILLET Arnaud) et 6 non-participations au vote, autorise le Président à revêtir de sa signature l'avenant à la convention entre la SANEF et la commune de Croixrault afin que la CC2SO puisse percevoir la participation de la SANEF quant au coût du fonçage pour le passage de la canalisation d'eau potable.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, présente les éléments du budget « ZAC OISEMONT ».

2.45. Budget ZAC OISEMONT : compte administratif 2016

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 96 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (FORMET Thierry, PERTRISSARD Lucette et HETROY Maxime) et 16 non-participations au vote, adopte le compte administratif de la CCRO / ZAC Oisemont pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	0,00 €
▪ Recettes de fonctionnement	0,00 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	91 001,71 €
▪ Dépenses d'investissement	0,00 €
▪ Recettes d'investissement	0,00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	31 020,33 €

2.46. Budget ZAC OISEMONT : compte de gestion du Receveur

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes de la Région de Oisemont et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 103 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (QUEVAUVILLERS Louis, PERTRISSARD Lucette et HETROY Maxime) et 10 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur de la CCRO / Budget ZAC Oisemont pour l'année 2016.

2.47. Budget ZAC OISEMONT : affectation du résultat

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 101 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (PERTRISSARD Lucette et HETROY Maxime) et 13 non participations au vote, décide de reporter l'excédent global de fonctionnement de 91 001,71 € en R002 et l'excédent d'investissement pour 31 020,33 € en R001 du BP 2017 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	91 001,71	0	91 001,71			91 001,71
Section d'investissement	31 020,33	0	31 020,33			31 020,33

Le Président propose de voter le 11 avril 2017 sur le règlement de la zone d'activité de Oisemont.

Il indique qu'en l'absence de M. NOBLESSE, maire d'Airaines, l'élection des représentants au syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Airaines est reportée à la prochaine réunion du Conseil communautaire, tout comme le point sur le SISCO d'Airaines.

3. Election des délégués au SISCO du Bosquel (vote anonyme).

Le Président présente les candidats proposés par M. GLORIEUX Gérard, maire du Bosquel :

- Jannick LEFEUVRE
- Clarisse VAN OOTEGHEM
- Gérard GLORIEUX
- *Thierry IVAIN*
- *Noémie FORE*
- MOYENS Jean-Marc

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 96 voix POUR, 2 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 11 non-participations au vote, désigne les personnes ci-dessous pour représenter le SISCO du Bosquel.

Le Président indique que le point sur l'ADUGA est reporté à une séance ultérieure.

4. Ressources Humaines

4.1. Modification du tableau indicatif des emplois

Le Président présente la modification du tableau indicatif des emplois envisagée.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 106 voix POUR, 1 ABSTENTION (QUEVAUVILLERS Louis) et 6 non-participations au vote, approuve la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet et la suppression d'un poste CAE à compter du 20/04/2017.

5. Mise en place d'un CHSCT commun

Le Président explique que certaines communes craignent que leur personnel devienne personnel communautaire, or il n'en est rien. Par ailleurs, certains centres de gestion invitent les élus à ne pas délibérer sur ce point, alors que ce sont les centres de gestion eux-mêmes qui avaient invité les EPCI à créer un CHSCT commun.

Les délégués du CHSCT seront désignés lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 61 voix POUR, 11 voix CONTRE (DALLERY Philippe, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DUBOS Philippe, BAILLET Arnaud, FROIDURE James, COCQ Philippe, NORMAND Lionel, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marie, HOUAS Jean-Claude et DANCOURT David), 28 ABSTENTIONS (QUEVAUVILLERS Louis, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Eric, MICHEL Géraldine, GUILBERT Francis, CURIE Hubert, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, TEN Alexis, DUCROCQ Sylvie, LOUWARD Annie, VASSEUR Dany, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, DESPREAUX Xavier, MARGRY Jean-Pierre, GERAUX Christophe, PERONNE Michèle, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, BAUDEN Jean-Philippe, MAGNIER Patrick, WATELAIN Philippe et HETROY Maxime) et 13 non-participations au vote, approuve la mise en place d'un CHSCT commun.

Le Président propose que le point sur le PLUi de Oisemont soit examiné le 11 avril 2017.

6. Défibrillateurs : demandes de remboursement aux communes

Le Président explique qu'il s'agit de demander aux communes qui ont été dotées de défibrillateur leur remboursement, à hauteur de 1 608 euros pièce.

Yolaine de PALMAERT, commune de Contre, demande si les communes ont l'obligation de se doter de défibrillateurs.

Le Président répond par la négative. Si des communes étaient intéressées, un nouveau marché pourra être lancé. Il invite les communes intéressées à inscrire une dépense de 2 000 euros à leur budget primitif, à consulter leur conseil municipal, puis l'appel d'offres serait lancé.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 92 voix POUR, 2 voix CONTRE (SNAUWAERT Jean-Marie et HOUAS Jean-Claude), 7 ABSTENTIONS (DUBOS Philippe, LAROCHE Denis, LOMBAREY Michèle, BAUDEN Jean-Philippe, MAGNIER Patrick, MEERSCHMAN Guy et HETROY Maxime) et 11 non-participations au vote, autorise le Président à solliciter le remboursement auprès des communes de Warlus et d'Epléssier qui ont été dotées d'un défibrillateur.

***La séance est suspendue jusqu'au mardi 11 avril 2017 à 18h30
à la Maison des Jeunes d'Hornoy-le-Bourg.***

Session du 11 avril 2017

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, DALLERY Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Jackie, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lydiane, CHELLE-POIRE Sabine, DUBOIS Jean, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOURT Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, ESCARD Marie-Elisabeth, de BEAUFORT Jean, DE WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, WATTEZ Aubert, TURLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, LESENNE Alain, PERONNE Michèle, MATHON Christine, NORMAND Lionel, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard, DEWAELE Marc, de L'ÉPINE Baudouin, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, CAUX Gaël, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, BAUDEN Jean-Philippe, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, CALIPPE Sylviane, MORAIN Bernard, PORTOIS Nicolas, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, DANCOURT Davide, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : LECUYER Jean-Claude (suppléant de *BIGNON Jean-Paul*), DALATTRE Denis (suppléant de LESUR Alain), CURIE Hubert (suppléant de CELISSE Gérard), DUTILLOY Marc (suppléant de STOTER Jean-Jacques), PETIT Gérard (suppléant de PALMAERT Yolaine), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de LOUIS Claude), MALIVOIR Etienne (suppléant de BOUDERNEL Gilles), DECAMPS Patrice (suppléant de MAGNIER Ambre), DELARCHE Jean-Pierre (GLORIEUX Gérard), PERTRISSARD Lucette (suppléante de DOINEL Michel), LEFEBVRE Jacques (suppléant de DENEUX Gérard), LEPINE Patrick (suppléant de LECLERE Jean-Claude), CAROLUS Sylvie (suppléante de VILTART Vincent), DUFOUR Lionel (suppléant de HOUAS Jean-Claude), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), BRUTELLE Hervé (suppléant de ROSAN Yves).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : THIVERNY François (pouvoir à DESBIENDRAS Alain), AVET Hubert (pouvoir à ROBITAILLE Pierre), COSETTE Jean-Paul (pouvoir à TURLLOT Jean-Marie), LEDAIN Rose-Marie (pouvoir à LECLERCQ Geneviève).

Etaient absents ou excusés : VAUDET Déborah, SOUMILLON Gilles, CORNIQUET Jean-François, DUTITRE Philippe, BOULENGER Annie, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, LACHEREZ Guy, LOUART Usée, BEAUCOURT Roger, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, BOUTHORS Didier, JANDOS Rodolphe, DUMONT Marielle, FAUQUEMBERGUE Martine, DESMAREST Gérard, MARSEILLE Frédéric, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

1. **Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance**
2. **PLUi – Conférences des maires / Modalités arrêtées.**
3. **Finances/Budget**
 - 3.1. *Budget principal : compte administratif 2016 du Contynois*
 - 3.2. *Budget principal : compte administratif 2016 de la CCRO*
 - 3.3. *Budget principal : compte administratif 2016 de la CCSOA*
 - 3.4. *Budget principal : compte de gestion du Receveur pour le Contynois*
 - 3.5. *Budget principal : compte de gestion du Receveur pour la CCRO*
 - 3.6. *Budget principal : compte de gestion du Receveur pour la CCSOA*
 - 3.7. *Budget principal : affectation du résultat pour le Contynois*
 - 3.8. *Budget principal : affectation du résultat pour la CCRO*
 - 3.9. *Budget principal : affectation du résultat pour la CCSOA*
 - 3.10. *Fixation des taux de fiscalité directe 2017*
 - 3.11. *Créations d'autorisations de programmes et crédits de paiements.*
 - 3.11.1. *Opération 14 – Crèche d'Airaines*
 - 3.11.2. *Opération 15 - Eolien*
 - 3.11.3. *Opération 16 - RPC Oisemont*
 - 3.11.4. *Opération 20 – Résidence Tourisme*
 - 3.12. *Budget principal : budget primitif 2017*
4. **Questions diverses**
5. **Lieu du prochain Conseil communautaire**

Le Président rappelle que la présente séance est enregistrée.

Le Président propose de procéder à un test des boîtiers de vote électronique.

1. **Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance**

1.1. **Scolaire : affectation de crédits.**

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur l'ajout de ce point à l'ordre du jour car il est nécessaire à la bonne organisation des sorties scolaires et autres.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, autorise l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance portant sur scolaire / affectation de crédits.

Le point afférent au cahier des charges de cession de terrain pour la ZAC de Oisemont est reporté à la prochaine séance du Conseil communautaire.

2. **PLUi – Conférences des maires / Modalités arrêtées**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que dans le cadre de l'élaboration de la méthodologie de construction du PLUi de Oisemont, il a été décidé de créer un groupe de travail incluant 2 représentants élus de chacune des 34 communes.

Deux étapes sont prévues :

- Le cabinet Quartier libre visite chaque commune
- Règlement, zonage, orientations d'aménagement et programmation

Lors de chacune des principales étapes de la démarche (diagnostic, PADD, Règlement, Zonage), des réunions de présentation des travaux seront organisées à destination des conseils municipaux de la communauté de communes.

Un comité de pilotage regroupera l'ensemble des maires de la commission PLUi de la région de Oisemont, son rôle consistera à cadrer les travaux du groupe de travail principal. La commission urbanisme de la CC2SO (regroupant les commissions PLUi de chaque communauté de communes) assurera la cohérence de fond et de forme des PLUi du Contynois et du Sud-Ouest Amiénois. Enfin, le bureau et le Conseil communautaire débattront et valideront les éléments du contenu du projet de PLUi, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme en vigueur.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 116 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (QUEVAUVILLERS Louis, CURIE Hubert, LEPINE Patrick) et 3 non-participations au vote, arrête les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre des travaux d'élaboration du PLUi et les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre du dispositif de suivi et de validation du projet de PLUi.

Le Président indique que le bureau et la commission Finances propose de lisser sur 12 ans les différences de taux de fiscalité, sachant qu'il sera possible à tout moment de décider d'un rapprochement plus rapide.

Pour la CFE, le FB et le FNB, le lissage peut se faire à l'aide du logiciel de la DRFip. En ce qui concerne la taxe d'habitation les taux exacts ne pourront pas être précisés avant le prochain Conseil communautaire.

- **Marc DEWAELE, vice-président en charge de la commission « Bien Vieillir - sous-commission sociale » présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, demande si les indemnités kilométriques des aides à domicile vont diminuer.

Marc DEWAELE répond qu'il n'y aura pas d'harmonisation sur ce point en 2017. À Oisemont, les auxiliaires de vie étaient indemnisés à hauteur de 70 % des frais de transport réalisés, ce qui est illégal et ne peut être reconduit. Les anciennes communautés de communes pratiquent des avantages différents, mais les sommes dédiées à l'accompagnement du quotidien des auxiliaires de vie sont globalement similaires. Il convient de mettre en place au niveau de la CC2SO une politique légale et équitable, et peut-être améliorée. Des groupes de travail vont être réunis dans cette optique et pour une harmonisation en 2018.

Romuald TRABOUILLET souhaite l'égalité pour les salariés du territoire et demande qu'il n'y ait pas de diminution de leur indemnité.

Marc DEWAELE confirme qu'une harmonisation est nécessaire. Les auxiliaires de vie font un métier difficile, elles méritent d'être accompagnées au mieux.

Le Président ajoute que les dépenses globales pour les indemnités sont maintenues, elles passent de 3,8 à 3,9 millions d'euros. De plus, l'harmonisation se fera dans le courant de l'année 2017 et le Conseil communautaire délibérera sur la méthode, ainsi que le comité technique.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, est surpris par le montant de 28 000 euros pour les fêtes et cérémonies qui lui paraît élevé, alors que 4 000 euros ont été dépensés.

Isabelle de WAZIERS, commune de Lignières-en-Vimeu et vice-présidente en charge des finances, explique que la somme de 28 000 euros inclut les bons d'achats de Noël de Conty et Oisemont pour 2016 et 2017.

Vincent DEMAREST estime qu'il n'est pas logique de placer dans la ligne « fêtes et cérémonies » des aides données au personnel.

Marc DEWAELE le reconnaît.

Sylvie CAROLUS, commune de Saint-Aubin-Montenoy, s'étonne de la faible part de titulaires par rapport au nombre de non-titulaires sur les lignes 64 11 et 64 13.

Marc DEWAELE explique que les personnes recrutées ne peuvent pas être embauchées avant 6 ans passés dans la structure.

Serge ZACHAREWICZ, Directeur Général des Services, explique qu'il est difficile de quantifier le nombre d'heures de travail quotidien des auxiliaires de vie, qui fluctue en fonction de l'état de santé des personnes. Lorsque les auxiliaires de vie ont un statut de fonctionnaire, elles sont nécessairement mensualisées et perçoivent un salaire correspondant à un temps de travail non modulable. En revanche, le statut des agents contractuels (à durée déterminée ou indéterminée) offre plus de souplesse pour adapter leur temps de travail à la réalité de leur quotidien. C'est la raison pour laquelle la masse salariale des agents non titulaires est plus importante.

- **Marc DEWAELE présente les éléments budgétaires afférents au service d'aide à la personne « portage de repas ».**

Le Président précise que le SAVD et le Pôle d'excellence rurale ont permis de signer le premier contrat local de santé dont les effets bénéfiques pour le territoire n'ont pas pu être encore quantifiés.

- **Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la Voirie, présente les éléments budgétaires afférents à la « voirie ».**

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande si voirie, fauchage et enduits seront bien séparés.

Joseph BLEYAERT répond par l'affirmative ; le système en vigueur en 2016 sera reconduit.

- **Dominique MAGNIER, vice-président en charge du SPANC, érosion et ruissellement, présente les éléments budgétaires afférents à l'érosion.**

Le Président précise que grâce à l'autoroute A29 et aux très efficaces travaux de remembrement effectués, le territoire souffre beaucoup moins de problèmes d'érosion. Les dossiers d'aides européennes sont longs à monter et les travaux doivent être réalisés dans des délais très courts.

- **Alain DESFOSES, en charge du Développement économique, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Il explique que depuis le 1^{er} janvier 2017 et en vertu de la loi NOTRe, l'EPCI et la Région sont en charge du développement économique, incluant les zones d'activité et la politique du commerce. À ce titre, ils doivent assurer la cohérence dans la stratégie de développement économique du territoire, proposer un interlocuteur unique aux différents acteurs économiques, accompagner les porteurs de projet, assurer la mise en relation avec les institutions et partenaires (région, services de l'État), informer sur les aides existantes, conseiller sur le montage du business plan, aider au logement du personnel des entreprises, maintenir la dynamique économique locale, organiser des rencontres avec les chefs d'entreprises (qui sont satisfaits des échanges avec la CC2SO dans le cadre du PLUi) et participer à des réunions de commerçants.

Le territoire compte 10 zones d'activité, soit environ 200 hectares à commercialiser.

- **Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Céline SINOQUET, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si la Communauté de Communes peut demander des subventions pour les travaux liés à la voie verte de Oisemont. Elle demande si les travaux du diagnostic tourisme auraient pu être inclus dans les dépenses d'investissement.

Pascal BOHIN répond que le versement de subventions n'est pas certain, donc il ne peut être inscrit dans le budget. Les éventuels partenaires seront dûment sollicités lors du lancement du programme de travaux. Il explique qu'un diagnostic est par principe une dépense de fonctionnement.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, ajoute que les études imputées en section de fonctionnement peuvent être reportées ensuite en section d'investissement si elles sont suivies de travaux. Reste à savoir si des travaux découlant dudit diagnostic seront décidés.

Pierre ROBITAILLE, commune de Caulières, demande pourquoi les dépenses de fonctionnement doublent.

Mathilde MORARD « service comptabilité » explique que les dépenses totales cumulées ont atteint 165 853 euros en 2016.

Madame de WAZIERS Isabelle, vice-présidente en charge des finances, rappelle que les calculs ont été difficiles à effectuer en raison de problèmes informatiques, ce qui a généré des erreurs mineures passées inaperçues en commission.

- **Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Etienne BODERAU, commune d'Hescamps, observe que la recette des PASS du Contynois n'est pas visible.

Rose-France DELAIRE répond que cela figure dans le budget tourisme.

Loïc LEROY, commune Saulchoy-sous-Poix, demande si des locations sont à prévoir sur les autres bibliothèques, comme c'est le cas pour celle de Poix-de-Picardie.

Rose-France DELAIRE répond par la négative. Elle explique que la bibliothèque de Poix-de-Picardie occupe les anciens bureaux de la DDE qu'elle loue au conseil départemental. Les autres bibliothèques sont du domaine municipal, sans location.

Le Président explique que Xavier LENGLET est désormais en charge de l'Urbanisme, en accord avec Jannick LEFEUVRE, déjà titulaire d'une lourde délégation avec le scolaire.

- **Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Yannick DUMEIGE, commune de Bussy-les-Poix, demande pourquoi la dépense liée au PLUi est fixée à 520 000 euros alors que lors d'une réunion tenue à Molliens-Dreuil elle avait été évaluée à 1 € ou 2 € par habitant.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que pour la CCSOA le coût du PLUi s'élève à 143 846,40 euros, soit 2 283 euros par commune. Si cette somme n'est pas égale à 1 euro, il souligne néanmoins qu'elle est ridiculement faible au regard du coût d'un PLUi à l'échelle de chaque commune du territoire.

Le Président indique qu'à l'échelle de la communauté de communes le coût par habitant s'élève à 8,75 euros, avant subvention. Il rappelle qu'auparavant quantité de communes se plaignaient de ne pas avoir de document d'urbanisme car le coût en était trop élevé. Il souhaite ne pas revenir sur d'anciennes délibérations.

Yannick DUMEIGE, commune de Bussy-les-Poix, précise qu'il remet en cause le montant, pas le PLUi.

- **Sylvain MANACH, vice-président en charge de l'habitat, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Pas de questions.

- **François ROUILLARD, vice-président en charge de la communication, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande pourquoi le coût du personnel titulaire paraît si faible.

François ROUILLARD, vice-président en charge de la communication, répond que le coût s'élève en réalité à environ 60 000 euros. Les non-titulaires sont des personnes employées par la Mission locale pour la distribution de Lien communautaire.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, précise que la masse salariale de deux agents représentant 1,8 ETP est répartie sur deux comptes différents (64 11 et 64 13). La rémunération des personnes effectuant la distribution n'est pas de 60 000 euros.

- **James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Philippe COCQ, maire de Nampty, signale une erreur au niveau du total des dépenses de fonctionnement.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que la dépense de la structure "Les sucres d'orge" s'élève à 167 500 euros au lieu de 154 000 euros, soit un total de 651 880 euros.

- **Jannick LEFEUVRE, en charge du scolaire, présente les élémentaires budgétaires afférents à son domaine de compétences.**

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande si un budget est prévu pour pallier à l'absence de chauffage, comme c'est arrivé dans une classe de Beaucamps-le-Vieux où le chauffage avait été coupé pendant une semaine.

Thierry HEBERT, en charge de la gestion du patrimoine, assure que des travaux sont prévus.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande que ce type de situation soit traité en urgence afin de ne pas laisser une classe sans chauffage pendant une semaine.

Thierry HEBERT, en charge de la gestion du patrimoine, répond qu'il est impossible d'accomplir en quelques jours ce qui n'a pas été fait pendant des décennies. Il s'engage à faire tout son possible, mais il rappelle qu'à l'impossible nul n'est tenu.

Jannick LEFEUVRE, en charge du scolaire, rappelle qu'un système de chauffage d'appoint avait été installé à Beaucamps-le-Vieux, mais que pour des questions relatives à la sécurité il n'avait pas été possible de laisser fonctionner ces radiateurs électriques pendant le weekend, ce qui aurait permis que les salles soient chauffées dès le lundi matin. Il rappelle en outre que la communauté de communes détient la compétence scolaire depuis le 1^{er} septembre 2016, sans budget en 2016, et que l'engagement de travaux sans que le budget soit engagé est impossible. Il souhaite remédier aux dysfonctionnements signalés le plus rapidement possible.

Le Président indique que les erreurs de calcul signalées dans les tableaux seront corrigées et que le tableau des dépenses mentionné par monsieur HEBERT Thierry sera joint aux documents envoyés aux membres du Conseil.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, demande si les écoles situées en REP bénéficieront d'une aide supplémentaire.

Jannick LEFEUVRE, en charge du scolaire, répond que rien n'est prévu pour l'année 2017. Le sujet sera abordé lors d'une réunion avec les directeurs du secteur de Beaucamps-le-Vieux et l'inspectrice qui se tiendra le 9 mai.

Maxime HETROY demande également si la commission scolaire y réfléchira en 2017.

Il lui est répondu par l'affirmative.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande pourquoi, dans la rubrique bâtiments, les engagements financiers passent de 51 000 euros à 270 000 euros.

Jannick LEFEUVRE, en charge du scolaire, répond que les 270 000 euros concernent uniquement des travaux obligatoires de sécurité qui n'ont pas été effectués par les communes précédemment ; il explique que ces dernières n'ont pas effectué de travaux en 2016 puisque la Communauté de communes reprenait la compétence.

Thierry HEBERT, en charge de la gestion du patrimoine, explique que l'école d'Hornoy-le-Bourg rencontre de gros problèmes électriques et qu'une classe a dû être fermée alors que le bâtiment avait l'air en bon état.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix de Picardie, demande de confirmer qu'une commune loue ses locaux à la communauté de communes.

Jannick LEFEUVRE, en charge du scolaire, répond par l'affirmative.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix de Picardie, demande si les autres communes peuvent également facturer la location de leurs locaux.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la Voirie, répond que le libellé n'est pas bon, il s'agit en réalité du remboursement d'un emprunt arrivant à échéance en 2018.

Romuald TRABOUILLET demande si, pour les locaux occupés par les périscolaires, les communes peuvent demander le remboursement à la communauté de communes.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la Voirie, répond que lorsque l'emprunt sera terminé, il intégrera la Communauté de communes.

Jannick LEFEUVRE, en charge du scolaire, ajoute que ce point a été soulevé en commission et sera examiné de près. Il importe d'assurer un traitement équitable pour toutes les communes.

- **Valérie MOUTON, en charge de l'enfance jeunesse, présente les éléments budgétaires du service « Enfance jeunesse ».**

Pas de questions.

- **En l'absence de François THIVERNY, en charge des équipements sportifs, Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les éléments budgétaires du service « équipements sportifs ».**

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, demande pourquoi le coût de l'énergie est si élevé pour deux gymnases.

Xavier DESCOUTURES, Direction Général des Services Techniques, explique que le contynois compte deux gymnases, dont l'un chauffé à l'électricité et l'autre chauffé avec une pompe à chaleur dont une extension construite voici 20 ans est chauffée à l'électricité. Il confirme que ces deux bâtiments consomment beaucoup d'énergie.

Romuald TRABOUILLET s'enquiert de l'état de la réflexion sur l'intégration des 3 gymnases de l'ex-CCSOA.

Isabelle de WAZIERS vice-présidente en charge des finances, répond que la communauté de commune dispose d'un délai de 2 ans pour uniformiser les compétences et qu'il est prévu de discuter de ce sujet en commission.

Romuald TRABOUILLET estime nécessaire d'accélérer la réflexion car les habitants de l'ex-CCSOA payent deux fois pour un même service. Les syndicats de Beaucamps et d'Airaines auraient pu être intégrés beaucoup plus rapidement, comme l'ont été les bibliothèques.

Le Président répond que la bibliothèque de Conty n'a pas été intégrée et il rappelle que la CCSOA avait décidé d'examiner ce sujet ultérieurement, en 2017, après que le budget aurait été voté.

Jannick LEFEUVRE, en charge du scolaire, explique qu'il sera nécessaire de réfléchir non seulement à la reprise des gymnases, mais également aux aides que les syndicats scolaires apportaient aux élèves du collège. Il souligne que la suppression des syndicats scolaires n'a jamais été abordée par les délégués eux-mêmes lors d'une réunion de syndicat scolaire.

Colette MICHAUX, commune de Liomer rappelle que sa commune paye 3 600 euros par an pour un syndicat qui devrait être supprimé.

Le Président assure que la CC2SO se penchera sur le sujet cette année.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, explique que la SAUR rencontre des problèmes de facturation qui explique le retard de facturation de l'eau de la piscine Tournesol.

Thierry HEBERT, en charge de la gestion du patrimoine, présente les éléments budgétaires du service « gestion du patrimoine ».

Le Président explique que les recettes d'investissement sont supérieures aux dépenses d'investissement car les travaux du centre aquatique ont pris du retard.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, observe qu'aucun terrain n'est acheté, contrairement à ce qui est affiché.

Thierry HEBERT, en charge de la gestion du patrimoine, répond qu'il s'agit d'une erreur et que les dépenses concernent l'aménagement et le bornage des terrains.

Roland de CALONNE, commune d'Avesnes-Chaussoy, découvre ce jour que la Communauté de communes contribue une fois encore à polluer davantage le territoire avec des aérogénérateurs. Il demande des précisions sur les discussions antérieures car il ne lui semble pas que la CCRO ait été au courant du programme éolien.

En l'absence de Jean-Jacques STOTER, en charge de ce dossier, le Président propose que la réponse soit apportée lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire qui se déroulera dans 15 jours. Il rappelle que cette idée avait été lancée par la CCSOA qui estimait que, plutôt que de laisser des opérateurs éoliens investir et gagner de l'argent sur ces équipements, il était préférable que la Communauté de communes construise ses propres éoliennes afin qu'elle constate les gains occasionnés, de façon à étayer ses arguments dans les négociations avec les opérateurs éoliens.

Isabelle de WAZIERS indique que pour l'opération 17, toutes les subventions ont été demandées.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, explique que rien n'a été inscrit au département car une subvention avait été attribuée à la CCRO ; une demande de prorogation a été faite, la réponse est attendue. Après la présentation par les services du département des possibilités de financement des projets communaux et intercommunaux, des dossiers seront éventuellement déposés.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande pourquoi le devis pour la crèche d'Airaines a doublé.

Emmanuelle BISSIEUX, Directrice Générale Adjointe, explique que le projet est passé de la réhabilitation d'un bâtiment de 20 lits à la création d'une crèche de 40 lits, d'un RAM et d'un lieu d'accueil enfants-parents.

Jean DUBOIS, commune d'Essertaux, demande pourquoi les montants d'investissement de l'opération 18 sont si faibles.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, répond que les sommes inscrites au budget correspondent seulement à la part communautaire. Il explique que, pour l'opération du Bosquel, deux maîtres d'ouvrage interviennent : le syndicat scolaire (projet global de 500 000 euros pour la construction d'une cantine et de deux classes) et la communauté de communes (compétente pour l'équipement périscolaire, pour 120 000 euros). Le syndicat scolaire va porter l'opération en maîtrise d'ouvrage et la CC2SO lui remboursera 100 % des dépenses et mobilisera les subventions correspondantes.

- **Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente la fiscalité et le budget principal 2017.**

Monsieur XXXXXXXX (pas présenté) s'étonne que les dépenses de fonctionnement représentent +30 % et que les recettes de fonctionnement augmentent de 20 %. Il a l'impression que la fusion génère une inflation importante.

Isabelle de WAZIERS explique que la CC2SO a pris de nouvelles compétences intégrées dans le budget 2016 de septembre à décembre seulement. Elle souligne que chaque service compte diminuer et mutualiser ses dépenses de fonctionnement. Elle indique que la fiscalité diminuera dans certaines communes de la Communauté et que des investissements seront réalisés.

Le Président explique que les dépenses de fonctionnement ont peut-être été surestimées. Il explique que la fusion nécessite d'investir dans de nouveaux logiciels informatiques, ce qui représente un coût important.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, estime qu'il aurait été préférable d'inscrire à la place de l'emprunt les subventions espérées.

Isabelle de WAZIERS répond qu'il n'est pas possible d'inscrire des demandes de subventions dont les arrêtés n'ont pas été reçus.

Elle présente l'état de la dette.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, demande si la diminution de la dette tient compte de l'emprunt de 2,4 millions d'euros.

Isabelle de WAZIERS répond par la négative car l'emprunt n'a pas été contracté.

Elle souligne que seulement une année serait nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette de 19 millions d'euros, contre 4 à 5 ans en moyenne dans les autres communautés de communes.

Le Président félicite les services administratifs pour la préparation de ce budget.

Loïc LEROY, commune de Saulchoy-sous-Poix, demande si le total consolidé correspond à l'addition des recettes et des dépenses.

Le Président répond par l'affirmative.

Les présentations étant faite, le Président propose de passer au vote.

3. FINANCES / BUDGET

3.1. Budget principal : compte de gestion du receveur du Contynois

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes du Contynois et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 117 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (DELANNOY Jean-Claude VAQUER Florence), 1 non-participation au vote, adopte le compte de gestion du Receveur du Contynois / budget principal pour l'année 2016.

3.2. Budget principal : compte de gestion du receveur de la CCRO

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes de la Région de Oisemont et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 117 voix POUR, 1 ABSTENTION (MOYENS Jean-Pierre), 2 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur de la CCRO / budget principal pour l'année 2016.

3.3. Budget principal : compte de gestion du receveur de la CCSOA

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire par 118 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (VAQUER Florence et PERTRISSARD Lucette), adopte le compte de gestion du Receveur de la CCSOA / budget principal pour l'année 2016.

3.4. Budget principal : compte administratif du Contynois

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefevre, Vice-président de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 108 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, FORMET Thierry, LECUYER Jean-Claude, DELANNOY Jean-Claude, VAQUER Florence, DELAIRE Rose-France et BRUTELLE Hervé) et 1 non-participation au vote, adopte le compte administratif du Contynois / Budget principal pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	4 685 491,98 €
▪ Recettes de fonctionnement	4 700 650,78 €
▪ Déficit reporté de fonctionnement	- 309 817,16 €
▪ Dépenses d'investissement	1 535 271,64 €
▪ Recettes d'investissement	1 416 173,22 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	821 379,25 €

3.5. Budget principal : compte administratif de la CCRO

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefevre, Vice-président de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 112 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (FORMET Thierry, MOYENS Jean-Pierre, DELANNOY Jean-Claude et PERTRISSARD Lucette) et 1 non-participation au vote, adopte le compte administratif de la CCRO / Budget Principal pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	3 812 054,62 €
▪ Recettes de fonctionnement	4 602 031,10 €
▪ Excédent reporté de fonctionnement	1 198 641,67 €
▪ Dépenses d'investissement	664 418,19 €
▪ Recettes d'investissement	366 469,77 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	267 763,89 €

3.6. Budget principal : compte administratif de la CCSOA

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefevre, Vice-président de la CC2SO, pour le vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil communautaire par 113 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, VAQUER Florence, PERTRISSARD Lucette et BRUTELLE Hervé), adopte le compte administratif de la CCSOA / Budget Principal pour l'année 2016 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	9 666 413,50 €
▪ Recettes de fonctionnement	11 005 505,71 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	1 856 991,46 €
▪ Dépenses d'investissement	7 862 334,42 €
▪ Recettes d'investissement	8 214 841,72 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	- 2 253 992,29 €

3.7. Budget principal : affectation du résultat pour le Contynois

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 114 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, LECUYER Jean-Claude, DELANNOY Jean-Claude, VAQUER Florence et BRUTELLE Hervé) et 1 non-participation au vote, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-309 817,16	15 158,80	-294 658,36			-294 658,36
Section d'investissement	821 379,25	-119 098,52	702 280,83		-250 000,00	452 280,83

3.8. Budget principal : affectation du résultat pour la CCRO

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 118 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MOYENS Jean-Pierre et DELANNOY Jean-Claude), décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	1 198 641,67	789 976,48	1 988 618,15			1 988 618,15
Section d'investissement	267 763,89	-297 948,42	-30 184,53		-270 000,00	-300 184,53

3.9. Budget principal : affectation du résultat pour la CCSOA

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 113 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, PERTRISSARD Lucette, LEFEVRE Jacques et BRUTELLE Hervé) et 1 non-participation au vote, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	1 856 991,46	1 639 532,24	3 496 523,70			3 496 523,70
Section d'investissement	2 253 992,29	311 690,00	- 1 942 302,29		- 1 301 541,87	- 3 243 843,76

3.10. Budget principal : affectation du résultat cumulée pour les 3 EPCI

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 119 voix POUR, 1 ABSTENTION (BRUTELLE Hervé), décide d'affecter la somme de 1 270 205,99 € au compte 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde de 3 920 277,50€ au R002 de la section de fonctionnement comme suit :

	Résultat 2015	CA 2016	Résultat 2016	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2016	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	2 745 815,97	2 444 667,52	5 190 483,49			3 920 277,50
Section d'investissement	-1 164 849,15	-105 356,94	-1 270 205,99	1 270 205,99	1 821 541,87	-1 821 541,87

3.11. Créations d'autorisations de programmes et crédits de paiement.

3.11.1. Opération 14 – crèche d'Airaines

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil communautaire par 112 voix POUR, 1 voix CONTRE (DALLERY Philippe), 5 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, MOYENS Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lydiane, DEMAREST Vincent et HETROY Maxime) et 2 non-participations au vote, autorise son Président à créer une AP/CP « Opération 14 - crèche d'Airaines ».

3.11.2. Opération 15 – Eolien

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil communautaire par 87 voix POUR, 11 voix CONTRE (de CALONNE Roland, LECUYER Jean-Claude, DE SAINT GERMAIN Lydiane, LOUVARD Annie, SINOQUET Céline, LAROCHE Denis, de BEAUFORT Jean, MICHAUX Colette, LEFEVRE Jacques, GANDON Jean-Claude et DELHOMELLE Béatrice), 17 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, DUPUIS Eric, MOYENS Jean-Pierre, DOMART Alain, GAMBIER Mariel, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, DEMAREST Vincent, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, MAGNIER Dominique, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, LABESSE Jean-Marie, BAUDEN Jean-Philippe, MEERSCHMAN Guy et WATELAIN Philippe) et 5 non-participations au vote, autorise son Président à créer une AP/CP « Opération 15 - Eolien ».

3.11.3. Opération 16 – RPC Oisemont

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil communautaire par 115 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (CURIE Hubert, MOYENS Jean-Pierre, DELANNOY Jean-Claude et MOREL Claude) et 1 non-participation au vote, autorise son Président à créer une AP/CP « Opération 16 - RPC Oisemont ».

3.11.4. Opération 20 – Résidence de Tourisme

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil communautaire par 93 voix POUR, 7 voix CONTRE (DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, MICHEL Géraldine, DE SAINT GERMAIN Lydiane, MICHAUX Colette, GAILLET Gérard, DELHOMELLE Béatrice), 15 ABSTENTIONS (NOBLESSE Albert, LENEL Marcel, VAN DYCKE Roseline, LECUYER Jean-Claude, CURIE Hubert, PETIT Gérard, CHELLE-POIRET Sabine, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, MOREL Claude, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, D'HAILLECOURT Bernard, LABESSE Jean-

Marc et DANCOURT David) et 5 non-participations au vote, autorise son Président à créer une AP/CP « Opération 20 - Résidence de Tourisme ».

3.12. Question supplémentaire

3.12.1. Scolaire : affectation de crédits

Le Président présente les affectations de crédits en séance.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 115 voix POUR, 2 voix CONTRE (MOREL Claude et DUBOIS Jean), 3 ABSTENTIONS (DE SAINT GERMAIN Lydiane, GAMBIER Mariel et AUZOU Emmanuel), approuve l'affectation des crédits aux enseignants.

4. Lieu du prochain Conseil communautaire

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, fixe le lieu du prochain Conseil communautaire au cinéma ou bien à Hornoy-le-Bourg.

Le Président indique qu'une réunion de présentation de la politique territoriale se tiendra le 24 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 22 h 30.

**Le Secrétaire de séance,
CALIPPE Alain**



**Le Président,
DESFOSSÉS Alain**

